

# Règlement « Jeu concours panneaux solaires »

## Article 1 : Organisateur

CLIMEHOME, immatriculée au RCS de Toulouse au n°83145777500037, Société par actions simplifiée au capital de 15000 euros, dont le siège social est situé 20 rue Gaspard-Gustave Coriolis 31830 Plaisance-du-Touch, et représentée par Monsieur David JAMPOC, Président de la société.

La société CLIMEHOME organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu concours panneaux solaires », ouvert du lundi 13 janvier 2025 (13/01/2025) à 10 heures au vendredi 14 février 2025 (14/02/2025) à 23 heures 59 minutes, dans les conditions prévues au présent règlement.

- La société CLIMEHOME est désignée également ci-après comme : « L'Organisateur, la Société Organisatrice, les Organiseurs, le Professionnel ».
- Le participant au jeu-concours est désigné également ci-après comme : « le Participant, l'Utilisateur, le Contributeur, le Joueur ».
- Le gagnant du jeu-concours sera désigné également ci-après comme : « le gagnant ».

Le jeu concours est hébergé sur le site Internet de la société CLIMEHOME accessible à l'adresse suivante pendant toute la durée du jeu : <https://www.climehome.fr/lp-concours-pv-2025-01/>

Le participant reconnaît être informé de la politique de confidentialité du site CLIMEHOME qui peut être consultée directement sur le site <https://www.climehome.fr/mentions-legales/>

## Article 2 : Participation

La participation au jeu est ouverte à toute personne physique majeure âgée de plus de 18 ans et propriétaire d'une maison individuelle avec une toiture en tuiles romanes située dans une zone non classée par les architectes et bâtiments de France, sans panneaux solaires déjà installés et résidant dans un des départements français suivants :

- Ariège (09)
- Haute-Garonne (31)
- Gers (32)
- Tarn (81)
- Tarn-et-Garonne (82)

À l'exclusion des salariés de la société organisatrice et de leur famille (même nom, même adresse e-mail), et de toute personne ayant collaboré à l'organisation du jeu.

Pour jouer, le participant doit disposer d'une connexion à Internet. L'offre est par ailleurs limitée à une seule inscription par personne sur la durée du jeu.

La participation est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres participants. Tout formulaire incomplet, illisible, envoyé après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considéré comme nul.

En cas de gain, le participant s'engage à signer un document de droit à l'image pour la réalisation de photos et vidéos lors de la visite technique et pendant l'installation des panneaux solaires.

La participation au jeu entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement, en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

### **Article 3 : Annonce du jeu**

Ce jeu est annoncé sur :

- La page CLIMEHOME sur les réseaux sociaux (Facebook & Instagram).
- Des publicités diffusées sur les sites Facebook et Instagram.
- Via des campagnes d'e-mailing.

Tous ces supports prennent la forme de redirections vers la page Internet :

<https://www.climehome.fr/lp-concours-pv-2025-01/>

L'annonce, le règlement et les conditions de participation au jeu seront accessibles à tout moment à l'adresse suivante, sur le site internet de la société CLIMEHOME :

<https://www.climehome.fr/lp-concours-pv-2025-01/>

### **Article 4 : Dates du concours**

- Date de début du concours : lundi 13 janvier 2025 (13/01/2025) à 10 heures.
- Date de fin du concours : vendredi 14 février 2025 (14/02/2025) à 23 heures 59 minutes.

### **Article 5 : Principe du jeu et modalités de participation**

#### Principe du jeu

Le jeu-concours consiste à effectuer un tirage au sort parmi les participants ayant renseigné le formulaire de participation détaillé au point 2 (ci-dessous).

À la fin de la période de jeu s'effectuera un tirage au sort aléatoire et automatique le lundi 17 février 2025 (17/02/2025) à 12 heures, parmi tous les participants valides.

#### Modalités de participation

Afin de participer au jeu, chaque participant devra veiller à suivre les modalités impératives suivantes dont il prend connaissance :

1. Le participant doit se rendre sur la page du site Internet CLIMEHOME accessible à l'adresse suivante pendant toute la durée du concours :

<https://www.climehome.fr/lp-concours-pv-2025-01/>

2. Le participant doit valider sa participation en remplissant obligatoirement un formulaire. Un compte joueur est alors créé. Les mentions obligatoires à remplir dans le formulaire sont :

- Nom & Prénom
- Téléphone
- E-mail
- Département
- Acceptation de l'utilisation de ces informations par la société

3. Un tirage au sort sera effectué parmi tous les participants ayant complété correctement le formulaire de participation.

Une seule inscription par personne est autorisée, et ce sur toute la durée du lundi 13 janvier 2025 (13/01/2025) à 10 heures au vendredi 14 février 2025 (14/02/2025) à 23 heures 59 minutes.

Toute participation inexacte, ou ne respectant pas les modalités ci-dessus (notamment en cas d'inscriptions fausses ou incomplètes) ne pourra être prise en compte et entraînera par conséquent la nullité de la participation.

Les informations communiquées par les participants sont fournies à la société CLIMEHOME. Ces informations pourront être utilisées uniquement par la société CLIMEHOME à des fins de démarchage commercial.

### **Article 6 : Désignation du gagnant**

À la fin de la période de jeu s'effectuera un tirage au sort unique, aléatoire et automatique parmi les participants ayant complétés correctement le formulaire de participation, pour désigner le gagnant du jeu-concours.

Le jeu sera clôturé le vendredi 14 février 2025 (14/02/2025) à 23 heures 59 minutes.

Il est prévu un tirage au sort global après la période de jeu, le lundi 17 février 2025 (17/02/2025) à 12 heures.

Un participant sera tiré au sort et gagnera le lot indiqué dans l'article 7 du présent règlement.

Si une des conditions de participation n'est pas validée ou acceptée, ClimeHome se réserve le droit de réaliser un nouveau tirage au sort pour désigner un nouveau gagnant.

### **Article 7 : Dotation**

Le gagnant sera récompensé comme suit :

- Une installation offerte d'une centrale photovoltaïque d'une puissance de 3 kWc fixée en surimposition sur la toiture de la maison.

Une modalité d'installation différente (bacs à lester, toiture spécifique...) et/ou le choix d'un ou de matériels différents (modèle, puissance, unité(s) supplémentaire(s)...) fera l'objet d'un devis.

### **Article 8 : Modalités d'attribution de la dotation**

Le gagnant tiré au sort sera contacté et avisé de son gain par e-mail, à l'adresse indiquée lors de l'inscription, le lundi 17 février 2025 (17/02/2025) à 16 heures.

Le gagnant se verra proposer un rendez-vous avec un conseiller technique de l'entreprise CLIMEHOME dans un délai de 1 mois après obtention de ses coordonnées.

Les dotations ne pourront en aucun cas être reprises ou échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation, ni transmises à des tiers. Cependant, en cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, la société CLIMEHOME se réserve la possibilité de substituer à tout moment à la dotation proposée une autre dotation d'une valeur équivalente.

La dotation ne peut donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte. Le gagnant s'engage à ne pas rechercher la responsabilité de la société CLIMEHOME en ce qui concerne les dotations.

### **Article 9 : Conditions d'utilisation des lots**

L'attribution du lot est par ailleurs non cessible, non échangeable et ne donnera lieu à aucun paiement de la valeur de la dotation.

En aucun cas le gagnant ne pourra demander le remboursement des frais supplémentaires liés à la jouissance du lot décerné.

### **Article 10 : Connexion et utilisation**

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratages et risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau.

La société CLIMEHOME décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement

des serveurs de jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, et de l'envoi des formulaires de jeu à une adresse erronée ou incomplète.

#### **Article 12 : Données nominatives et personnelles**

Du fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise la société CLIMEHOME à utiliser dans le cadre d'opérations de communication et/ou publicitaires concernant le présent jeu, et sur tout support médiatique de son choix, ses nom, prénom, code postal et ville de résidence sans qu'aucune contrepartie financière de la société CLIMEHOME ne puisse être exigée à ce titre par le gagnant. Cependant, si le gagnant ne souhaite aucune utilisation de ses données dans le cadre ci-dessus cité, il lui est possible d'en demander l'interdiction par courrier, adressé à CLIMEHOME - Jeu concours panneaux solaires - 20 rue Gaspard-Gustave Coriolis 31830 Plaisance-du-Touch.

#### **Article 13 : Modification des dates de jeu**

La société CLIMEHOME ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent jeu, à le réduire ou à le prolonger, à le reporter ou à en modifier les conditions.

#### **Article 14 : Vérification de l'identité des participants**

Les participants autorisent toute vérification concernant leur identité et leur lieu de résidence. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect des dispositions légales concernant le respect de la vie privée. Toute indication d'identité falsifiée, frauduleuse, fautive, mensongère, incorrecte, inexacte pourra entraîner l'élimination de la participation.

#### **Article 15 : Litiges et responsabilité**

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant.

La société CLIMEHOME pourra annuler ou suspendre tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes le ou les auteurs de ces fraudes.

#### **Article 16 : Interprétation du règlement**

La société CLIMEHOME tranchera toute question relative à l'application du présent règlement, dans le respect de la législation française. Ces décisions seront sans appel.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu, ainsi que le nom du gagnant.

Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu devra être formulée par écrit en lettre recommandée avec accusé de réception, et adressée à l'adresse du jeu et ne pourra être prise en considération au-delà d'un délai d'un mois à compter de la clôture du jeu. L'adresse du jeu est rappelée : CLIMEHOME - Jeu concours panneaux solaires - 20 rue Gaspard-Gustave Coriolis 31830 Plaisance-du-Touch.

**Article 17 : Dépôt du règlement**

Le règlement est librement consultable à l'adresse suivante : <https://www.climehome.fr/lp-concours-pv-2025-01/>

Une copie du règlement est adressée à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande. Cette demande doit être adressée à : CLIMEHOME - Jeu concours panneaux solaires - 20 rue Gaspard-Gustave Coriolis 31830 Plaisance-du-Touch.

**Article 18 : Droit applicable et attributions des compétences**

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile. Le présent règlement est soumis au droit français.

**Article 19 : Acceptation du règlement**

La participation au présent jeu emporte l'acceptation pleine et entière de l'ensemble des clauses et conditions du présent règlement.

**Article 20 : Informatique et libertés**

La société CLIMEHOME respecte la protection des données personnelles. Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant qui sont le cas échéant recueillies par CLIMEHOME à l'occasion du présent jeu, qu'il peut exercer à tout moment en écrivant à : CLIMEHOME - Jeu concours panneaux solaires - 20 rue Gaspard-Gustave Coriolis 31830 Plaisance-du-Touch.

La transmission à des tiers des données à caractère personnel recueillies par la société CLIMEHOME dans le cadre du présent jeu est soumise à l'accord préalable et exprès du participant.

Fait à Plaisance-du-Touch, le 09/01/2025.